



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**| COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Mardi 18 avril 2023



## **Le « fonds vert » poursuit son déploiement en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 1,7 million d'euros pour la stratégie nationale biodiversité et le tri à la source et la valorisation des biodéchets**

**Mis en place par le Gouvernement en 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dit « fonds vert », rencontre déjà un vif succès en Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

**Le fonds vert est abondé de deux milliards d'euros au plan national.**

**La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été dotée en 2023 d'une enveloppe de crédits de 157 M€.**

Mercredi 5 avril 2023, lors du 1<sup>er</sup> comité de programmation des mesures régionales du « fonds vert », trois projets du Conservatoire du Littoral (Schéma d'aménagement et d'orientation paysagère du Phare de la Gacherolle, restauration de la zone humide de la Poudrerie royale à Saint-Chamas et une étude pour la restauration d'une zone humide de l'étang de Vaccarès) et un projet de l'association Station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux (Soptom) ont été sélectionnés dans le cadre de la mesure relative à la « stratégie nationale pour la biodiversité », pour un investissement de 1,5 millions d'euros.

S'ajouteront 200 000 euros en soutien aux collectivités CA Luberon Monts de Vaucluse, CA Sud Sainte-Baume, CC Serre-Ponçon Val d'Avance ainsi qu'au Syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise pour conduire les études de mise en œuvre et d'évaluation du tri à la source des biodéchets sur leurs territoires.

Le Conseil régional cofinancera ces quatre études pour un montant global de 92,5 k€.

**Au total, 1,7 M€ a été attribué pour soutenir des projets relatifs aux volets « biodiversité » et « tri à la source et la valorisation des biodéchets » du fonds vert pour cette toute première programmation.**

Concernant les autres mesures du « fonds vert », les comités de programmation s'organisent sur les territoires et 20,7 M€ ont d'ores et déjà été programmés par les préfets de département.

Le « fonds vert » rencontre un vif succès en Provence-Alpes-Côte d'Azur puisqu'au 18 avril 2023, 619 dossiers ont déjà été déposés pour une demande globale de 300 M€ de financement.

---

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

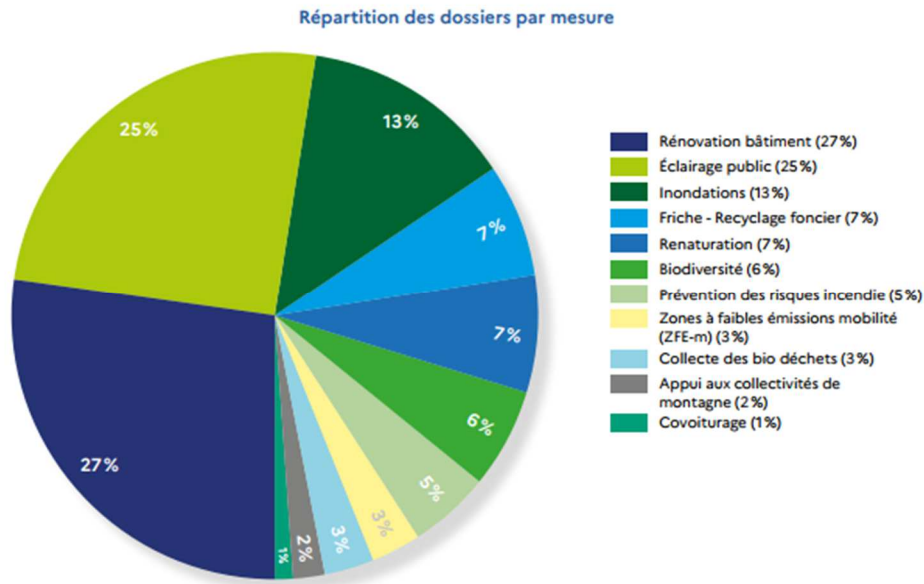
04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)  
*Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, cliquez ici*



La répartition des dossiers par mesure est la suivante :



**Le prochain comité de programmation des mesures régionales aura lieu le 3 mai 2023 pour examiner de nouvelles demandes de financement relatives à la stratégie nationale biodiversité et au tri à la source et la valorisation des biodéchets, ainsi que les demandes de financement déposées au titre du recyclage foncier.**

#### **Biodiversité : Projet soutenu par le fonds vert**

Association Soptom - 1,035 M€ pour la réhabilitation des populations de tortues d'Hermann suite aux incendies dans le Var (83)

Dans le cadre du fonds vert en région, l'association Station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux (Soptom) se verra attribuer 1,035 M€. Ce projet répond à un des objectifs prioritaires du Plan National d'Action en faveur de la tortue d'Hermann, espèce charismatique et emblématique du Sud. Il s'agit de développer le seul établissement d'élevage conservatoire de l'espèce situé dans le Var et de multiplier les différentes opérations expérimentales rigoureusement contrôlées de renforcement des populations de tortues victimes des feux de forêt.

En effet, l'augmentation de la fréquence des incendies pose la question de la régénération des milieux et des espèces qui leur sont associées. C'est notamment le cas d'espèces longévives et peu mobiles comme la tortue d'Hermann dont les populations vont mettre plusieurs décennies avant de se rétablir naturellement. Avec toutes les précautions sanitaires et génétiques qui s'imposent, relâcher des tortues juvéniles sur plusieurs sites incendiés dans le Var permet de faciliter la restauration des populations victimes de feux de forêt.

Ce financement permettra de soutenir les investissements de long terme pour que l'association mène à bien son action pour les années à venir.

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)  
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)